

Département de la Moselle

Arrondissement de
Metz-Campagne

Nombre de Conseillers élus :
27

Conseillers en fonction :
27

Conseillers présents :
21

Quorum : 14
Votants : 25

COMMUNE DU BAN-SAINT-MARTIN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 22 février 2022 à 20H

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER

Etaient présents : Mesdames Sylvie DIEDRICH, Joy HENDRIX, Danièle BEHR, Marie-José HENNEQUIN, Audrey GAUCHE, Marie-Hélène JARRIER, Julie FOULONT, Isabelle WEINSBERG, Anita FREYERMUTH, Girolama SPRENGER

Messieurs Henri HASSER, Michel BRANDEBOURGER, Alain ARRIAT, Geoffroy HAGUENAUER, Stéphane WAGNER, Bernard ADAM, Patrick SCHARF, Jean MATHIS, Pascal JACQUEMIN, Frédéric GRILLIER, Gérard VINCENT

Procurations : Dominique EBEL à M. ARRIAT, Patrick SIMEAU à M. HASSER, Pierre KEHRER à M. BRANDEBOURGER, Jean-Louis CAGNARD à Mme HENDRIX

Excusée : Geneviève SPANIER

Absente : Claire BILBAULT

Secrétaire de séance : M. Michel BRANDEBOURGER

Le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 établi par les services de la Trésorerie correspondant exactement aux écritures du compte administratif établi par la commune.

Compte administratif

Tous les conseillers ayant été destinataires des documents comptables, M. Brandebourger propose de faire une présentation plus dynamique avec un powerpoint puis de répondre à l'ensemble de leurs questions ou remarques.

Il remercie M. Grillier pour le travail effectué à ses côtés ainsi que le Directeur Général des Services.

Il présente les résultats globaux de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice :	2 577.66 €
Résultat des années précédentes :	2 020 090.89 €
Total du résultat positif 2021 :	2 022 668.55€

Succinctement, pour 2021 comme cela avait été présenté au mois de janvier lors du D.O.B :

Les dépenses réelles de fonctionnement :

- les charges à caractère général augmentent : notamment du fait de la restauration scolaire
- charges du personnel : la ligne budgétaire 'rémunérations non titulaires' a crû de +41% en raison des remplacements, du protocole sanitaire et des normes d'encadrement qui en découlent, de la mise en place de l'indemnité de fin de contrat,
- charges de gestion courante : versement de la totalité des subventions aux associations,
- les intérêts d'emprunts diminuent régulièrement,
- en charges exceptionnelles : remboursement de 115 000€ de loyers à l'ehpad consécutif à un versement indu en 2020

Arrivée de M. Wagner à 20H30

En recettes de fonctionnement :

- les atténuations de charge augmentent : remboursement par l'assurance d'arrêts maladie de longue durée,
- les produits de service : recettes liées au périscolaire en hausse de 21% (rattrapage après la baisse de fréquentation de 2020)
- dotations et participations : la D.G.F diminue de 9%, les aides de la CAF régressent également puisque la fréquentation du périscolaire a été perturbée
- les autres produits de gestion courante sont faibles : les recettes provenant de la Maison de retraite ont cessé,
- 66% des recettes proviennent des impôts et taxes

Pour cette partie Fonctionnement, M. Grillier tient à souligner 2 points :

- les charges d'intérêts d'emprunt sont particulièrement faibles, ce qui laisse des marges de manœuvre en termes d'emprunts,
- la faiblesse également des dotations aux amortissement, ce qui induit un parc d'actifs ancien qu'il conviendra de remplacer progressivement.

Il donne aussi quelques éclairages sur ce résultat d'exercice très faible (2.577€). L'augmentation de plus de 15% des charges est, a priori, conjoncturelle. Elle est due essentiellement au Covid 19, aux coûts d'énergie (sans chauffage urbain, l'impact aurait d'ailleurs été supérieur) et au loyer rétrocédé à l'ehpad. A l'inverse, les recettes ont baissé de 4.5%. Seule une bonne gestion avec une vision pluriannuelle permettra donc une reconstitution des réserves.

M. Brandebourger estime, quant à lui, que les dépenses supplémentaires de personnel vont perdurer quelques temps, en revanche, il espère un maintien des dotations de l'Etat. Dans ces conditions, il envisage un retour à moyen terme de l'excédent habituel.

Monsieur le Maire se félicite du passage au chauffage urbain des immeubles communaux au vu de la flambée des prix à laquelle on assiste. Au niveau des recettes, il rappelle que les organismes de logements sociaux sont exonérés de taxe foncière et que l'Etat réduit régulièrement sa compensation financière en ce domaine.

Après en avoir terminé avec le fonctionnement, M. Brandebourger aborde la section d'investissement en présentant les résultats globaux :

- les dépenses se sont concentrées sur la poursuite des études du futur bâtiment périscolaire, des jeux extérieurs à l'école La Pépinière, la troisième tranche de travaux à l'école P. Verlaine, de l'éclairage public, la deuxième tranche de l'installation du chauffage urbain, des études thermiques et diagnostiques au dojo et à l'école M. Pagnol et des achats divers pour les écoles et les services techniques.

Les investissements s'avèrent plutôt faibles par rapport aux prévisions, car les dossiers n'ont pu être menés à terme, en cause la pandémie qui a fortement perturbée les actions.

- les recettes : 36.760 € de FCTVA et taxes d'aménagement, 112.000 € d'amortissements et 43.200 € de subventions d'équipements

Le résultat 2021 de la section d'investissement est certes déficitaire, néanmoins, la qualité du service public a été maintenue.

Monsieur le Maire quittant la salle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2021 (Présents : 20 – votants : 23).

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de l'exercice	2 577,66 €	- 301 262,68 €
Restes à réaliser recettes		17 000€
Report année n-1	2 020 090,89 €	+ 27 349,12 €
Résultats / soldes	2 022 668,55 €	- 273 913,56 €

Affectation des résultats 2021

L'excédent de fonctionnement 2021 à la clôture du compte administratif s'élève à 2 022 668,55 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2021 au budget primitif 2022 ainsi :

- en section d'investissement (article 1068) pour financer le déficit d'investissement :
273 913,56 €

- en section de fonctionnement, résultat de fonctionnement reporté pour 1 748 754,99 €

Il convient également de reprendre le déficit d'investissement de 273 913,56 € (290 913,56 € diminués des restes à réaliser de 17 000 € de dépenses d'investissement) en dépenses d'investissement.

Taux d'imposition 2022

M. Brandebourger expose la situation actuelle et à venir : dépenses du personnel en hausse, résultat insuffisant du compte administratif, projets à venir et coûts de fonctionnement du futur bâtiment périscolaire. Il insiste également sur le prix de l'électricité et sur l'inflation croissante. Il indique également que les taux d'imposition n'ont pas bougés depuis 2017.

Plusieurs simulations ayant été réalisées avec des taux variant de 2 à 5%, il propose une augmentation des taux de 3%, ce qui se traduira par une recette fiscale de 98 400 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les taux des taxes pour l'année 2022 ainsi :

	Taux 2021	Taux votés 2022
Taxe foncière sur le bâti	28,58 %	29,44%
Taxe foncière sur le non bâti	48.71 %	50,17 %

Budget Primitif

La présentation des grandes orientations du projet se base également sur un diaporama. Les grandes lignes de ce budget :

- une mobilisation importante de l'autofinancement (825 900€)
- des dépenses de fonctionnement stables par rapport à 2021
- un investissement dans le prolongement des études et projets lancés en 2021

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 667 842 €.

M. Grillier souligne dans son analyse :

- la masse salariale qui représente 55% du budget
- la part importante de l'énergie
- les charges financières très faibles
- les recettes de fonctionnement qui proviennent pour quasiment 90% des impôts, taxes, dotations et participations soit une faible marge de manœuvre.

M. Brandebourger présente ensuite la section d'investissement équilibrée à 1 677 713 €. Sont prévus principalement en dépenses :

- bâtiment périscolaire : 174 000 € pour un appel de fonds et rémunération SAREMM
- espaces verts : 467 000 € dont cour Verlaine 440 000€ et un jeu au parc Ste Claire
- travaux de voirie : 48 000 € pour des candélabres, illuminations de Noël et trame noire
- travaux bâtiments : 421 000 €, principalement des travaux à Pagnol (370 000 €) et pour une rénovation des sanitaires en mairie
- du matériel et mobiliers pour 70 000 €
- le regroupement, dans la mesure du possible, des 3 emprunts en cours, en vue d'une renégociation des taux

En conclusion, un gros travail a été réalisé avec Frédéric Grillier pour analyser les postes et mettre en lumière les sources d'économies. Les dépenses pourraient encore baisser mais c'est alors au détriment des services rendus à la population.

Mme Gauche souhaiterait connaître ce qui distingue la SEBL de la SAREMM. Monsieur le Maire explique que les deux entités font partie du même groupement économique. La SAREMM est une S.P.L (société publique locale) dont la commune est actionnaire et qui pilote de gros projets : aménagement de quartiers, ZAC, construction de bâtiments et équipements publics. La S.E.B.L a le même type de missions sur toute la Lorraine. La commune fait appel à elle ponctuellement sur des opérations plus courtes et de plus faibles montants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 tel que présenté en séance et correspondant aux sommes ci-dessous.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 667 841,99 €	1 677 713,56 €
Recettes	4 667 841,99 €	1 677 713,56 €

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement permettant d'autofinancer une partie des investissements de 2022 se monte à 825 904 €.

Départ de Mme Gauche à 21H35. Prouration donnée à Mme Foulon

Présentation des rapports 2020 de Metz Métropole sur le prix et la qualité du service public de : prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés – eau potable et assainissement

Le Conseil Municipal a pris acte des 3 rapports d'activité 2020 de Metz Métropole sur :

- le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- le prix et la qualité du service public d'assainissement
- le prix et la qualité du service public d'eau potable de Metz Métropole

Décisions et informations du Maire

Société S.D.M Construction : restructuration des sanitaires de l'hôtel de ville
Société S.E.B.L : maîtrise d'ouvrage pour la restructuration de l'école M. Pagnol
Convention avec AGESTRA – surveillance médicale des agents

- Elections présidentielles les 10 et 24 avril 2022
- Elections législatives les 12 et 19 juin 2022

La séance est levée à 21H45